
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME C • 2022

CONGRÈS DU CENTENAIRE 100 ANS D'HISTOIRE DE LA BRETAGNE



ACTES DU CONGRÈS DE RENNES 2-5 NOVEMBRE 2021
COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Table ronde¹.

Les sociétés historiques et la protection du patrimoine, hier et aujourd'hui

Le contact étroit des sociétés historiques avec le patrimoine local les conduit à cumuler le double rôle de veilleur et de médiateur. *Veilleur* : afin de porter un soin attentif à l'ensemble des biens que la collectivité reçoit de son passé, il faut attirer l'attention ; *médiateur* : afin de les valoriser aux yeux de tous, il faut les interpréter et les décoder pour un vaste public, sensibilisant ainsi la population à l'importance du patrimoine, facteur d'identité et d'attraction.

Depuis 1984, lors des Journées du patrimoine, chacun aime redécouvrir des bâtiments, des lieux, marqueurs de l'histoire collective mais aussi marqueurs de son histoire personnelle. Le patrimoine étant toujours une sélection du passé, les vieilles pierres réveillent en chacun des sentiments diffus. « Je me souviens » entend-on lors des visites d'un lieu, emblématique ou non, en famille ou avec des amis. Puisque le patrimoine porte la marque du temps, le souvenir l'enveloppe.

Pour les Québécois, le souvenir est élevé au rang de devise : « Je me souviens ! », phrase inscrite au fronton des bâtiments et, depuis 1978, sur la plaque d'immatriculation des voitures. Les Québécois ont donc constamment ce rappel sous les yeux, *à la fois déclaration, affirmation, volonté* choisie et imposée. Une devise lapidaire, invitant simplement les citoyens à se souvenir de leur histoire, de leur patrimoine et de leur bigarrure.

1. Ce texte est la synthèse des interventions et du débat de la table ronde organisée lors du congrès, le 5 novembre 2021. Elle était animée par Jean-Luc Blaise, docteur en anthropologie, président de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo, représentant du collège des sociétés historiques de Bretagne au comité de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne / Fédération des sociétés historiques de Bretagne (SHAB / FSHB), conseiller culturel de Bretagne au titre de la SHAB / FSHB, membre de la Société française d'histoire maritime.

« Je me souviens » est un slogan au cœur des préoccupations de nos sociétés d'histoire. En partant d'expériences passées et actuelles, les participants à la table ronde relatent des actions mises en œuvre sur leur territoire et partagent des projets pouvant inspirer ou mobiliser des acteurs locaux. Pour préparer cet échange, les membres du Collège des sociétés historiques ont été mobilisés, certains représentants ont envoyé leurs contributions citées en début de séance, d'autres participent à l'échange autour de la table, un grand témoin les écoute.

Parmi les contributions préparatoires, citons celle de Christian Jacob, président de la Société d'études historiques et archéologiques du Goëlo (SEHAG) ; il donne l'exemple emblématique du donjon de Coat Men en Tréméven, inscrit en 1927 et détruit en 1993 par le carrier qui en est propriétaire. Malgré une condamnation au pénal, à l'initiative de la SEHAG, confirmée par un arrêt de la Cour de cassation, la remise en état n'a jamais été faite et l'ensemble du site est aujourd'hui menacé par une nouvelle extension autorisée par un arrêté du préfet, malgré un avis défavorable de la commissaire enquêtrice et de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Une requête a été introduite auprès du tribunal administratif de Rennes pour en contester la légalité, ce qui engendre des frais lourds pour l'association.

Pour sa part, Jean-Yves Cavaud, président de la Société polymathique du Morbihan, souligne le rôle joué par sa Société pour la sauvegarde des remparts de Vannes qui a permis leur classement en 1927. L'acquisition en 1912 de Château-Gaillard, siège actuel de la Société (donné à bail en juillet 2000 à la ville de Vannes pour qu'elle gère le musée archéologique de la Société polymathique qui y est abrité), s'inscrivait aussi dans un souci de protection du plus vieux monument de Vannes alors à l'abandon. Plus récemment, la Société polymathique est intervenue pour la protection du site du Goviro à Quiberon menacé par l'installation d'un camping.

Henri Hérisset, président de la Société d'histoire et d'archéologie du pays de Fougères, signale que sa société contribue à la préservation du patrimoine en le faisant connaître et en entretenant deux chapelles qui lui ont été léguées : la chapelle Saint-Clair en La Bazouge-du-Désert et la chapelle Saint-Jacques-de-Marigny en Saint-Germain-en-Coglès.

La Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo rappelle qu'elle a une commission dédiée et vigilante. Elle souligne l'engagement de deux membres actifs, Michel et Claudine Outy, qui œuvrent pour mettre en valeur l'église néogothique de Pleurtuit dans laquelle ont été replacés des éléments architecturaux de grande qualité provenant de la précédente.

La table ronde réunit, quant à elle, quatre acteurs engagés dans les sociétés historiques bretonnes et la protection du patrimoine : Christine Jablonski, conservatrice régionale des monuments historiques à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Bretagne ; Michèle Le Bourg, présidente de l'Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques du Trégor (ARSSAT) ; Solen

Peron-Bienvenu, chargée de la protection des monuments historiques à la DRAC des Pays de la Loire, présidente de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique (SAHNLA) et déléguée régionale de la Société Française d'Archéologie ; Alain Pennec, président de l'association Histoire et patrimoine de Kemperle. Le grand témoin est Christophe Marion, délégué général du Comité des travaux historiques et scientifiques (CTHS).

Ouvrant les échanges, Christine Jablonski, présente ce qu'est, du point de vue de la loi, la protection au titre des monuments historiques, et ce qui amène à protéger un immeuble ou un objet, hier et aujourd'hui. Cette protection juridique est la reconnaissance par la nation, c'est-à-dire par nous tous, de l'intérêt public d'un bien au regard de l'histoire et de l'art, et de la nécessité de le transmettre aux générations futures dans un état conforme à l'intérêt qu'il revêt, en permettant sa restauration dans les règles de l'art. Le *je me souviens* doit se compléter par un *qu'est-ce que je fais* de ce que l'on m'a légué. Le but est bien sûr de transmettre mais cette démarche en vue de la reconnaissance du patrimoine est fondée sur la connaissance et c'est là que le lien s'est instauré avec les sociétés historiques. D'autre part, la restauration doit se faire dans des conditions particulières et réglementées. Le service des monuments historiques a pris la surveillance de ces travaux. La Commission des monuments historiques a été créée en 1837 et les premières mesures de classement prises à partir de 1840. Dès son origine, elle s'appuie sur les sociétés savantes, certains membres devenant des correspondants officiels, parfois même nommés inspecteurs des monuments historiques. C'est le cas de Jules Henri Geslin de Bourgogne (1812-1877), par ailleurs fondateur de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord en 1861. Cet érudit est une parfaite illustration de la ressource qu'il représente avec une double compétence, la connaissance du patrimoine et celle de la façon de le restaurer. Il sauva la chapelle Saint-Jacques en Saint-Léon à Merléac dans les années 1856-1877.

Actuellement la protection au titre des monuments historiques, demeurée compétence régalienne, comprend deux niveaux : l'inscription au titre des monuments historiques (qui remplace depuis 2005 « l'inscription à l'inventaire supplémentaire ») est décidée par le préfet de région sur avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture, instance présidée par un élu depuis 2016 ; le classement au titre des monuments historiques, le plus haut niveau de reconnaissance, est décidé par la ministre de la Culture sur avis de la commission nationale du patrimoine et de l'architecture. Dans le premier cas, il s'agit d'un arrêté préfectoral ; dans le second, il s'agit d'un arrêté ministériel, mais les deux procédures sont instruites par la DRAC.

Faisant allusion à l'introduction de cette table ronde et à l'expression *Je me souviens*, il a été rappelé que le terme monument vient du latin *monumentum*, de *monere* : faire se souvenir de, faire penser à, remémorer... Toutefois, pour reprendre la formule d'Antoine Prost dans ses *Douze leçons sur l'histoire*, « le défi que les historiens doivent désormais relever est de transformer en histoire la demande de mémoire de leurs contemporains ».

Michèle Le Bourg², souligne que la protection liée à la connaissance du patrimoine est un des fondements de l'ARSSAT qui a 50 ans d'âge et dont le périmètre d'action recouvre le Trégor, ancien évêché de Tréguier. Deux éléments saillants de collaboration sont soulignés ici, l'un est local, l'autre régional.

Le premier concerne, en effet, la contribution à l'œuvre d'une fondation privée, la Fondation Pierre Delestre pour la sauvegarde de chapelles du Trégor. Pierre Delestre, homme d'affaires parisien (1909-2010), décide de rejoindre la villégiature familiale à Perros-Guirec lors de sa retraite. Il se consacre alors à la restauration de chapelles publiques du Trégor, financée sur ses fonds personnels. Afin que soit prolongée son œuvre après son décès, il décide du don d'un de ses biens, un hôtel parisien, à la Fondation de France, dont le revenu sera consacré au financement des travaux de restauration des chapelles publiques, sur la part restant à la charge des budgets municipaux.

La prospection des édifices et le montage des dossiers financiers sont confiés à l'ARSSAT, en partenariat avec la DRAC de Bretagne et l'architecte des bâtiments de France des Côtes-d'Armor. Ainsi se crée, en 2012, la commission ARSSAT-Delestre, présidée par l'un des fils de Pierre Delestre. Le premier dossier traité par cette commission fut la restauration de la chapelle Saint-Gonéry de Plougrescant. Cet important chantier affiche alors un budget de 200 k€ la Fondation soutiendra le projet en attribuant une aide de 60 k€

À partir de 2014, le groupe de travail des membres de l'ARSSAT participant à la commission commence la prospection des chapelles dans toutes les communes du Trégor, en sollicitant une visite des bâtiments en compagnie des maires et des associations locales, afin de présenter la démarche de la Fondation Pierre Delestre et de favoriser la constitution de dossiers de restauration. La prospection débouche sur l'inventaire des 142 chapelles publiques des 88 communes du Trégor costarmoricain comprenant un relevé de l'état immobilier des édifices. Depuis 2014, 32 projets ont été aidés par la Fondation Delestre, pour un montant de 420 k€ Le montant annuel des aides s'élève à environ 60 k€

Le second exemple de collaboration est un effet inattendu de la Covid-19. À l'évidence, l'épidémie a distendu les relations avec et entre les adhérents. Les contacts se sont établis à distance. C'était l'occasion d'expérimenter une autre activité et une manière nouvelle de tenir la mission culturelle de l'ARSSAT, sous la forme d'une participation à une action collective, en répondant à un appel à projet de la Région Bretagne concernant un « inventaire des patrimoines portuaires pour apporter des connaissances concernant les éléments constitutifs d'un port, en portant

2. Après avoir été proviseure puis directrice du service enseignement et culture à la Région Haute-Normandie, Michèle Le Bourg, présidente de l'ARSSAT est représentante suppléante du collège de la SHAB / FSHB au Conseil culturel de Bretagne.

une attention particulière au contexte de mutation, de perte d'usage, d'abandon de site ou d'édifice ». L'ARSSAT a exploité son important fonds documentaire sur le port de Lannion, occasion d'établir un partenariat avec la ville, ce qui devrait aboutir à l'édition d'un ouvrage sur le port de Lannion.

Solen Peron-Bienvenu rappelle que la SAHNLA a été fondée en 1845, présidée alors par l'architecte Théodore Nau, et qu'elle a été reconnue d'utilité publique en 1929. Les fondateurs, pour beaucoup d'entre eux, avaient une sensibilité à l'architecture et aux questions de l'urbanisme et portaient une attention particulière à l'archéologie, au sens du XIX^e siècle. L'engagement de la société était axé sur la connaissance d'édifices de références, la publication de sources, les collectes d'objets d'iconographie et / ou de vestiges. Dès 1850, la Société, sensible à la disparition ou à la dépose de certains édifices, est consultée par le maire ou le préfet sur l'importance de tel ou tel édifice. C'est ainsi qu'elle se mobilise en 1866 pour la conservation de la chapelle Thomas Le Roy, dite « chapelle Saint-Thomas », monument dont la valeur historique et artistique est alors unanimement reconnue. Mais, malgré une mobilisation réelle et la proposition de plusieurs solutions alternatives, la chapelle est déposée, victime d'un projet d'urbanisme à Nantes ; certains éléments, conservés aujourd'hui au musée Dobrée, n'ont jamais été remontés en dépit des démarches de la Société.

Au fil du temps, le rôle de la Société s'impose comme celui d'expert et de lanceur d'alerte, renforcé par une double fonction : diffusion des ressources documentaires et valorisation des vestiges collectés. Au XIX^e siècle, la protection du patrimoine, c'est aussi collecter des objets et des vestiges, les conserver et les présenter. Pour Arthur de La Borderie, « une société archéologique sans musée est un corps sans âme ». Dans cet esprit, la Société s'est dotée très tôt d'un musée, donné en 1860 au Département. Ainsi est-elle à l'origine du musée archéologique départemental qui rejoignit, en 1899, le site du musée Dobrée et le manoir de La Touche. En tant que partenaire historique, la Société aura sa place au sein du nouveau musée Dobrée, en cours de restructuration, dont les collections contribueront à éveiller le regard ; pour la première fois seront mis à l'honneur certains de ses sociétaires, à la fois collectionneurs et donateurs.

Une relecture des 176 ans de la Société met à jour des constantes : elle a formulé des vœux de protection de 1845 jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, essentiellement pour des chapelles, des châteaux et des édifices qui participaient de l'ordonnance urbaine nantaise du XVIII^e siècle. Souvent pieux (particulièrement pour le « vieux Nantes » médiéval), ces vœux ont rencontré davantage de succès quand il s'agissait d'édifices situés dans le reste du département ; bien souvent, néanmoins, les mesures ont été prises longtemps après ses démarches. Ses publications depuis le milieu du XIX^e siècle (1859) en font une référence, c'est une source d'information précieuse. Depuis une dizaine d'années, la Société agit en faveur de la sauvegarde

du patrimoine en ouvrant sa revue annuelle aux services patrimoniaux de l'État et des collectivités territoriales, ce qui lui permet de se faire l'écho de l'actualité dans ce domaine et de faire coexister professionnels et amateurs éclairés. La SAHNLA diffuse aujourd'hui les résultats de la recherche scientifique, tient compte des méthodes actuelles en matière d'investigation et permet la restitution des connaissances issues de chantiers de restauration. Elle nourrit la réflexion des décideurs, tout en offrant aux chercheurs, quels qu'ils soient, la possibilité de rédiger des articles de fond. Ses travaux, enfin, permettent d'alimenter le site Nantes Patrimonia de la métropole de Nantes et de toucher ainsi un plus large public. De cette manière, elle continue d'assumer sa place au sein de la cité.

Alain Pennec, croisant ses compétences de professeur d'histoire et de géographie, d'élus et de président d'associations³, partage son expérience de quarante ans d'engagement pour la défense et la protection d'un patrimoine longtemps négligé par les générations précédentes. En 1980, il a été co-fondateur de la Société d'histoire du pays de Kemperle⁴, née de la volonté de donner une sépulture décente au duc Jean de Montfort, à Quimperlé. En 1988-1989, la mobilisation associative évite la démolition d'un magnifique hôtel du XVIII^e siècle, en 2015 c'est le sauvetage du mur de l'ancien hôtel où naquit Hersart de La Villemarqué et actuellement celui d'une maison de 1660 à lucarnes ornées. La preuve est faite, à nouveau, que la dynamique associative des historiens et amateurs éclairés sensibilise et alerte la population sur les richesses patrimoniales lors de rassemblements et de conférences ou des Journées du patrimoine. Le rôle de veilleur est majeur auprès des décideurs, en particulier les élus. Il faut se faire entendre dans un rapport de forces déséquilibré ; parfois, les maires ne donnent pas d'informations « pour ne pas avoir d'histoire » ! Pourtant, les élus ne peuvent ignorer l'appétence des habitants pour leur patrimoine. Alain Pennec parle en connaissance de cause, lui qui fut pendant deux décennies, d'abord adjoint à la culture et au tourisme de 1995 à 2001, puis maire de 2008 à 2014.

L'expérience d'édile et de président de société d'histoire permet de dégager une méthodologie opérationnelle : préparation de dossiers approfondis d'histoire locale ; contacts avec la mairie, entrevues dans un cadre informel ou officiel, pour obtenir les informations pertinentes et montrer la résolution de l'association ; mobilisation sur le terrain pour créer un événement pouvant prendre diverses formes ; utilisation de la presse locale, conférence de presse argumentée ; appel à des autorités extérieures compétentes apportant un appui, la DRAC et l'ABF, dont la mission est de faire appliquer les textes législatifs et réglementaires en faveur de la protection du patrimoine ; information d'autres sociétés et associations patrimoniales, Société

3. Il a également fondé deux autres associations patrimoniales : *Les Amis de l'orgue*, *Les Amis de l'hôpital Frémur*.

4. Devenue Histoire et patrimoine de Kemperle par fusion en 2019 avec l'Association des amis de Sainte-Croix de Quimperlé.

archéologique du Finistère (SAF), Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB), pour bénéficier de leur solidarité.

Alain Pennec termine en montrant qu'une société savante peut aussi participer économiquement à la valorisation du patrimoine local. En effet, ayant demandé à la municipalité l'éclairage du retable Renaissance de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, elle proposa de participer financièrement à cette mise en valeur. Elle mobilisa ses propres deniers grâce aux moyens dégagés par l'édition de cartes postales, de dépliants, de fascicules, et des bulletins annuels.

Grand témoin des échanges entre des acteurs bretons, Christophe Marion⁵, a repris des éléments évoqués par les participants en soulignant le rôle majeur à jouer par nos sociétés dans le contexte des changements administratifs.

Les mutations de l'organisation territoriale amènent à créer des communes nouvelles, on change des noms de communes, la toponymie se modifie. De nouvelles entités apparaissent : communauté d'agglomérations, communauté de communes, conseil syndical de pays. Ces entités ont besoin de se constituer un patrimoine, une mémoire ; les sociétés savantes peuvent contribuer à élaborer ce récit. D'où que l'on vienne, les vieilles pierres nous parlent de notre histoire. Le patrimoine ne nous appartient pas et nous avons à le transmettre. Si on agrège des communes sans éléments d'histoire en arrière-plan, si on ne crée pas un récit, cela ne fonctionne pas. Les sociétés savantes peuvent s'imposer dans les conseils de développement pour éclairer les décisions des élus. Elles ont davantage de rôle à jouer dans ce nouveau contexte.

Pour la population, le patrimoine est une réelle donnée politique, à la fois facteur d'identité et sujet de fierté, c'est un véritable liant social. Évidemment, il faut aussi prendre en compte l'importance du développement économique appuyé sur la valorisation du patrimoine, vecteur d'attraction et de tourisme. « Les territoires qui s'intéressent à leur histoire et à leur patrimoine trouvent là un vrai levier de développement économique raisonné ».

Amorçant la conclusion, Christine Jablonski a tenu à mettre en valeur le sérieux de la méthodologie historique des sociétés savantes qui en fait des vrais interlocuteurs pour les communes et les services de l'État chargés de la protection au titre des monuments historiques. D'ailleurs, très souvent les personnels des services de l'État ou des collectivités font aussi partie de ces sociétés savantes, animés par la même passion du patrimoine et liés par des relations amicales parce que c'est aussi une affaire de relations humaines. L'émulation réciproque est un moteur pour

5. Délégué général du CTHS, institut rattaché à l'École nationale des chartes. Agrégé d'histoire, il a occupé diverses fonctions au sein de l'université de Tours ou de collectivités territoriales. Il est, par ailleurs, maire de Saint-Ouen dans le Loir-et-Cher et Vice-président de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.

mieux connaître le patrimoine, mieux le protéger. « On écrit aussi dans les bulletins, les annales, les revues. Tout ce travail en commun est accompli au service de tous les concitoyens. Sans les sociétés savantes on serait moins bien armé contre un certain nombre de dérives intellectuelles ». Au fur et à mesure de l'élaboration des textes – mentionnons seulement, ici, la loi fondatrice du 31 décembre 1913 en faveur des monuments – et de la mise en place des institutions compétentes, les sociétés savantes ont ajusté leur positionnement vis-à-vis des services de l'État, puis des collectivités en charge des dossiers « patrimoniaux ». En outre, il convient de souligner le rôle des maires qui, désormais, peuvent identifier le patrimoine d'intérêt local et le préserver en s'appuyant sur le code de l'urbanisme.

L'ensemble des participants à la table ronde s'accordent sur le fait que nos sociétés tissent du lien social en permettant de comprendre les terroirs. Lors d'inventaires ou d'études, les passionnés d'histoire bénévoles, observent, décrivent, renseignent. Puis, vient le moment de l'écriture, de la diffusion et de la consultation. Ces publications servent aux services dédiés, aux offices de tourisme (en particulier pour les Villes et Pays d'art et d'histoire), aux élus. Un maire, recevant les *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, m'écrivait récemment : « Je conserve toujours précieusement ces documents et je ne manque pas de m'y référer lorsque je suis en recherche d'éléments historiques sur notre ville et sur les hommes et les femmes qui ont ponctué son histoire ». En effet, les bulletins, annales et revues, rédigés et éclairés par des recherches sont classés, référencés et accessibles, de plus en plus sous forme numérique. Ainsi se constituent des fonds de références souvent consultés et exploités par des chercheurs et des étudiants mais aussi par des cabinets d'architectes, par exemple lors de la rédaction de diagnostics pour de futurs sites patrimoniaux remarquables.

Le bel optimisme dégagé par la table ronde a été tempéré par l'ultime et pertinente remarque d'un congressiste dans la salle ! Venu d'une commune rurale du sud du Morbihan, il tenait à pointer un élément de conjoncture à prendre en compte : d'après le bilan immobilier annuel des notaires bretons, des zones affichant jusqu'ici des prix abordables voient leurs prix de vente grimper souvent de plus de 40 %. La cause majeure identifiée est un effet collatéral de la Covid-19 provoquant un afflux de populations nouvelles, souvent aisées, désireuses de s'installer. La densité démographique s'accroît et les intérêts en jeu sont considérables, que ce soit sur le plan économique ou du développement local. Paradoxalement, ce qui fait le caractère plein d'attrait d'un lieu est parfois nié ou estompé pour pouvoir développer plus. Il apparaît alors que celui qui rappelle des éléments historiques ou qui défend des éléments patrimoniaux à considérer n'est pas nécessairement bien venu dans le débat. Souvent on le bat froid ! Les décideurs s'en tiennent strictement aux monuments inscrits et n'hésitent pas à détruire allègrement les autres. Disparaissent ainsi des maisons ne manquant pourtant pas d'intérêts. Dommage, au moment où beaucoup des contemporains déracinés rejoignent nos Sociétés pour connaître et

se réappropriier le patrimoine de l'endroit où ils vivent désormais. Ce phénomène est également remarqué par certaines Universités du Temps Libre. C'est ainsi le cas pour le module de douze cours sur *l'histoire générale de Saint-Malo* donné à l'UTL et coordonné par la SHAASM.

Le rôle de veilleur, évoqué en préambule et illustré par le débat, montre qu'il peut être une force de proposition doublée de celui de lanceur d'alerte. Mais l'information qu'il fournit n'est pas accueillie de la même façon selon qu'elle conforte ou contrarie une décision ou un projet. Nos sociétés, fédérant des passionnés d'histoire, témoignent de leur persévérance tenace au service de la connaissance et de la valorisation du patrimoine culturel. La force du collectif est souvent déterminante.

Jean-Luc BLAISE

VOLUME I

Le congrès de Rennes

Alain CROIX – Soixante années d'histoire en Bretagne

Bruno ISBLED – La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1920-2021

Françoise MOSSER – Entre érudition et convivialité : souvenirs de la SHAB il y a cinquante ans

Pierre-Yves LAMBERT – La philologie celtique à Paris depuis un siècle

Ronan CALVEZ – Une présence, en creux : la langue bretonne dans les *Bulletins de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne* (1920-1974)

Anne VILLARD-LE TIEC, Myriam LE PUIL-TEXIER, Théophane NICOLAS – Les apports récents de l'archéologie sur les Gaulois, vus à travers les pratiques funéraires armoricaines

André Yves BOURGÈS – De M^{re} Duchesne à la Vallée des saints : un siècle d'avatars hagiologiques en Bretagne (1920-2020)

Magali COUMERT – Les migrations bretonnes et britanniques au haut Moyen Âge, un siècle de questionnements

Florian MAZEL – La « réforme grégorienne » en Bretagne entre Église, religion et société : les avatars historiographiques d'une vieille question

Michel NASSIET – La recherche historique sur Anne de Bretagne

Dominique LE PAGE – Union et intégration de la Bretagne à la France, de l'État breton au début du règne de Louis XIV : historiographie et débats

Philippe HAMON – Les guerres de Religion en Bretagne (1560-1598) : tempête dans un âge d'or ? Jeux d'échelle historiographiques

Pierrick POURCHASSE – Les activités maritimes de la Bretagne à l'époque moderne

Olivier CHALINE – La Bretagne et la frontière maritime d'État

Gauthier AUBERT – Vive le roi sans l'absolutisme ? Un siècle d'histoire de la monarchie absolue en Bretagne (1920-2020)

Philippe JARNOUX – Un « âge d'or » ? Regards historiographiques sur la société bretonne des Temps modernes

Solenn MABO – La Révolution en Bretagne trente ans après le Bicentenaire : une question toujours vivante ?

Christian BOUGEARD – L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale en Bretagne : construction, champs, enjeux

Yvon TRANVOUEZ – Essor et déclin d'une historiographie régionale : l'histoire religieuse de la Bretagne contemporaine (1985-2021)

Isabelle GUÉGAN, Brice RABOT – L'histoire rurale de la Bretagne depuis un siècle

VOLUME II

Gwyn MEIRION-JONES, Michael JONES – Deux chercheurs gallois sur le terrain breton. Un demi-siècle d'aventures

Daniel LE COUÉDIC – Un siècle d'urbanisme à la mode de Bretagne

Jacqueline SAINCLIVIER – Les femmes dans les sociétés historiques de Bretagne

Sébastien CARNEY – Le roman national des nationalistes bretons (1921-aujourd'hui)

Philippe GUIGON – Le « A » de SHAB : « archéologie » ou « amnésie » ?

Yann CELTON – Un type clérical, les prêtres érudits. L'exemple des clercs historiens et historiens de l'art en Bretagne au XX^e siècle

Thierry HAMON – Un siècle de recherches en histoire du droit breton (1920-2021)

Cyprien HENRY – Les sociétés historiques et l'édition des sources en Bretagne au XX^e siècle

Manon SIX – L'histoire de Bretagne au Musée de Bretagne

Jean-Luc BLAISE – Table ronde. Les sociétés historiques et la protection du patrimoine, hier et aujourd'hui

(participants : Christine JABLONSKI, Michèle Le Bourg, Solen PERON, Alain PENNEC, Christophe MARION)

Pascal ORY – Conclusions

Denise DELOUCHE – Vingt-cinq ans d'expositions et de publications en Bretagne sur la peinture

Isabelle BAGUELIN, Cécile OULHEN, Hervé RAULET, Xavier de SAINT CHAMAS – La Conservation régionale

des Monuments historiques de Bretagne : dix ans d'activités

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2021

40 € (pour les 2 volumes)



SHAB

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE